Envoyé en préfecture le 09/05/2022
Reçu en préfecture le 09/05/2022
Affiché le
ID : 077-217705011-20220509-84_2022_030-DE

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : 15
Conseillers en exercice : **15**
Conseillers qui ont pris part à la délibération : (*13 présents et 2 pouvoirs*)

Date de la convocation du conseil municipal : **le 25 avril 2022**
Date d'affichage : **le 25 avril 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 9 mai, à 18 h

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire

Présents : François DEYSSON ; Mélanie LAMOTTE ; Aurélie CADIN ; Patrick REBEYROL ; Nadia LEFAY ; Chantal BRIANE ; Franck ÉTANCELIN ; Claude LAZARO ; Carlos VALERO ; Fabien HERREMAN ; Emmanuel CENDRIER ; Antonio TAPADAS ; Louis de ROYS

Pouvoirs : Jean Paul LENFANT donne pouvoir à Claude LAZARO ; Jacques ILLIEN donne pouvoir à Claude LAZARO

Absents :

Secrétaire de séance : Mélanie LAMOTTE a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 8.4_2022_030

OBJET : Extension du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R) sur le territoire de la commune de Villecerf

Le maire adjoint, Mélanie LAMOTTE, EXPOSE :

Le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée a plusieurs vocations :

- *Assurer la conservation du patrimoine que constituent les chemins ruraux, sentiers ruraux, chemins d'exploitation et voies communales ;*
- *Assurer la continuité des itinéraires piétons à travers les communes ;*
- *Favoriser la découverte du patrimoine naturel, culturel et touristique ;*
- *Protéger juridiquement ces chemins, sentiers et voies.*

Le maire adjoint, Mélanie LAMOTTE, AJOUTE :

La municipalité a la volonté de protéger et maintenir dans le temps les chemins, sentiers, et voies situées sur le territoire de la commune, et ce en fonction de plusieurs critères :

- *Inscription dans le patrimoine historique de la commune,*
- *Capacité de création de liaisons douces, sécurisées pour les piétons et cyclistes,*
- *Préservation de corridors écologiques, contribuant à la trame verte de notre territoire et à la biodiversité locale.*

La municipalité s'engage à entretenir les chemins communaux et leurs abords.

Le maire adjoint, Mélanie LAMOTTE, PROPOSE

Que le conseil municipal abroge la délibération du 25 juillet 2008 approuvant le P.D.P.I.P.R. en vigueur, et délibère sur le nouveau plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée proposé.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Vu l'article *L.361-1 du code de l'environnement ;*
Vu la délibération *du Conseil Général de Seine-et-Marne en date du 26 juin 1991 ;*
Vu la délibération 8.4/2021-026 de la commune relative à la réactivation de l'A.F.R ;
Vu la délibération de l'AFR du 9 mai 2022 relative à l'intégration de 5 chemins communaux au nouveau P.D.I.P.R communal réalisé en lien avec le conseil départemental ;
Vu le rapport *présenté par Madame LAMOTTE, maire adjoint ;*
Considérant que *le département est compétent pour établir un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, après avis des communes intéressées ;*
Considérant que *les itinéraires inscrits à ce plan peuvent également, après délibération des communes concernées, emprunter des chemins ruraux ;*
Considérant *que toute aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée doit comporter soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution ;*
Considérant *que toute opération publique d'aménagement foncier doit respecter ce maintien ou cette continuité ;*

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1. ABROGE la délibération du 25 juillet 2008
Article 2. ÉMET un avis favorable au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (P.D.I.P.R) annexé à la présente délibération ;
Article 3. ACCEPTE l'inscription au P.D.I.P.R, des chemins ruraux, sentiers et voies tels que désignés dans l'annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Rendu exécutoire le 10 mai 2022, le maire, François DEYSSON

MAIRIE DE VILLECERF (Seine-et-Marne)

Envoyé en préfecture le 09/05/2022
Reçu en préfecture le 09/05/2022
Affiché le
ID : 077-217705011-20220509-84_2022_030-DE

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
Canton de Montereau-Fault-Yonne
Liste des itinéraires et des chemins sur la commune de Villecerf

			Statut d'inscription du chemin au PDIPR Distances en m		
Nom de l'itinéraire	**N° sur la carte**	**Nom du chemin**	**Inscrit *** ☑ Commune + propriétaire ☑ Département	**En attente **** ☑ Commune + propriétaire ☐ Département	**Non inscrit ***** ☐ Commune + propriétaire ☐ Département
GR : GR® 11	8	CR de Moret sur Loing à Villecerf	527 m		
	9	CR de Moret sur Loing à Villecerf	96 m		
	18	CR Dit de la fontaine du Dy	172 m		
	19	CR Dit de la fontaine du Dy	404 m		
	21	CR Dit de la Perche	231 m		
	22	CR dit de la perche	74 m		
	23	CR dit de la perche	232 m		
	24	CR dit de la perche	48 m		
	29	CR du Bois de la Lune	509 m		
	37	CR N°18 dit des Roulis	973 m		
	56	PU route de l'Eglise	223 m		
	57	PU route de l'Eglise	69 m		
	58	PU route de l'Eglise	98 m		
	99	VC route de la Vallée	178 m		
	100	VC route de la Vallée	93 m		
	103	VC route de montarlot à Villecerf	78 m		
	104	VC route de montarlot à Villecerf	173 m		
	Total		*4178 m*	*0 m*	*0 m*
	Longueur totale sur la commune de Villecerf		**4178 m**		

Envoyé en préfecture le 09/05/2022
Reçu en préfecture le 09/05/2022
Affiché le
ID : 077-217705011-20220509-84_2022_030-DE

Nom de l'itinéraire	N° sur la carte	Nom du chemin	Statut d'inscription du chemin au PDIPR Distances en m		
			Inscrit * ☑ Commune + propriétaire ☑ Département	En attente ** ☑ Commune + propriétaire ☐ Département	Non inscrit *** ☐ Commune + propriétaire ☐ Département
GRP : GRP® de l'Orvanne	8	CR de Moret sur Loing à Villecerf	527 m		
	9	CR de Moret sur Loing à Villecerf	96 m		
	18	CR Dit de la fontaine du Dy	172 m		
	19	CR Dit de la fontaine du Dy	404 m		
	21	CR Dit de la Perche	231 m		
	22	CR dit de la perche	74 m		
	23	CR dit de la perche	232 m		
	24	CR dit de la perche	48 m		
	29	CR du Bois de la Lune	509 m		
	37	CR N°18 dit des Roulis	973 m		
	56	PU route de l'Eglise	223 m		
	57	PU route de l'Eglise	69 m		
	58	PU route de l'Eglise	98 m		
	99	VC route de la Vallée	178 m		
	100	VC route de la Vallée	93 m		
	103	VC route de montarlot à Villecerf	78 m		
	104	VC route de montarlot à Villecerf	173 m		
	Total		*4178 m*	*0 m*	*0 m*
	Longueur totale sur la commune de Villecerf		**4178 m**		

Envoyé en préfecture le 09/05/2022
Reçu en préfecture le 09/05/2022
Affiché le
ID : 077-217705011-20220509-84_2022_030-DE

Nom de l'itinéraire	N° sur la carte	Nom du chemin	Statut d'inscription du chemin au PDIPR Distances en m		
			Inscrit * ☑ Commune + propriétaire ☑ Département	En attente ** ☑ Commune + propriétaire ☐ Département	Non inscrit *** ☐ Commune + propriétaire ☐ Département
PR : A travers le maquis de Roys	7	CR de Moret à Cheroy			229 m
	21	CR Dit de la Perche	231 m		
	22	CR dit de la perche	74 m		
	23	CR dit de la perche	232 m		
	24	CR dit de la perche	48 m		
	30	CR n° 12 dit du Gallois			1042 m
	34	CR N°15 de Trin à Saint Ange dit chemin pavé	561 m		
	38	CR N°21 de Nemours à Montereau	768 m		
	40	CR N°21 de Nemours à Montereau	378 m		
	53	PC Place du marquis de Roys			72 m
	73	RD D 218			16 m
	74	RD D 22			106 m
	79	SR dit chemin rose			80 m
	104	VC route de montarlot à Villecerf	173 m		
	107	VC Route d'Episy			70 m
	108	VC Rue de l'église			83 m
	109	VC rue de Rebours			459 m
	Total		*2465 m*	*0 m*	*2157 m*
	Longueur totale sur la commune de Villecerf		**4622 m**		

Envoyé en préfecture le 09/05/2022
Reçu en préfecture le 09/05/2022
Affiché le
ID : 077-217705011-20220509-84_2022_030-DE

Nom de l'itinéraire	N° sur la carte	Nom du chemin	Statut d'inscription du chemin au PDIPR Distances en m		
			Inscrit * ☑ Commune + propriétaire ☑ Département	En attente ** ☑ Commune + propriétaire ☐ Département	Non inscrit *** ☐ Commune + propriétaire ☐ Département
PR : Entre Loing et Orvanne	8	CR de Moret sur Loing à Villecerf	527 m		
	9	CR de Moret sur Loing à Villecerf	96 m		
	18	CR Dit de la fontaine du Dy	172 m		
	19	CR Dit de la fontaine du Dy	404 m		
	20	CR Dit de la Grosse Haie	333 m		
	21	CR Dit de la Perche	231 m		
	22	CR dit de la perche	74 m		
	23	CR dit de la perche	232 m		
	24	CR dit de la perche	48 m		
	29	CR du Bois de la Lune	509 m		
	38	CR N°21 de Nemours à Montereau	768 m		
	40	CR N°21 de Nemours à Montereau	378 m		
	55	PU CV n° 3 de Moret à Pilliers	179 m		
	56	PU route de l'Eglise	223 m		
	57	PU route de l'Eglise	69 m		
	58	PU route de l'Eglise	98 m		
	95	VC N°6 de la RN375 à Dormelles	239 m		
	96	VC N°6 de la RN375 à Dormelles			360 m
	104	VC route de montarlot à Villecerf	173 m		
	Total		*4753 m*	*0 m*	*360 m*
	Longueur totale sur la commune de Villecerf		**5113 m**		

Nom de l'itinéraire	N° sur la carte	Nom du chemin	Statut d'inscription du chemin au PDIPR Distances en m		
			Inscrit * ☑ Commune + propriétaire ☑ Département	En attente ** ☑ Commune + propriétaire ☐ Département	Non inscrit *** ☐ Commune + propriétaire ☐ Département
PR : Via Senonensis (Chemin de Saint-Jacques)	20	CR Dit de la Grosse Haie	333 m		
	Total		*333 m*	*0 m*	*0 m*
	Longueur totale sur la commune de Villecerf		**333 m**		